

## C. PCT 1643

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) invite les représentants des membres et des observateurs du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* à sa quinzième session, ainsi qu'à la trente-deuxième session du *Comité de coopération technique du PCT*. Les deux sessions se tiendront au siège de l'OMPI à Genève, avec la possibilité de participer à distance par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, du lundi 3 octobre au vendredi 7 octobre 2022. Les sessions auront lieu chaque jour de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour des sessions (documents PCT/WG/15/1 Prov. et PCT/CTC/32/1 Prov.) et les autres documents de travail peuvent être consultés sur le site web de l'OMPI aux adresses suivantes :  
[https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=72089](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=72089) et  
[https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=72088](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=72088).

Les participants qui prévoient d'assister en personne à la session sont invités à consulter fréquemment le site web de l'OMPI à l'adresse suivante :  
<https://www.wipo.int/meetings/fr/practical-information/index.html# covid19-measures> pour obtenir des informations sur les mesures prises en rapport avec la COVID-19 dans les locaux de l'OMPI et pour se rendre en Suisse. Les autres participants peuvent suivre les délibérations en ligne, soit par l'intermédiaire de la plateforme de participation à distance, soit en suivant la diffusion directement sur le site web de l'OMPI.

/...

L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe pour les participants présents en personne et pour les participants à distance.

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré aux délégations de bien vouloir lui communiquer, d'ici au vendredi 16 septembre 2022, les nom(s), qualité(s) et adresse(s) électronique(s) des représentants qui assisteront aux sessions. À cet effet, les représentants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse suivante : [https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=469](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=469) en utilisant le code suivant : AI67PA77NB. Ils pourront indiquer sur le formulaire d'enregistrement s'ils participeront aux sessions en personne ou à distance.

Compte tenu des dispositions techniques qui doivent être mises en place pour la participation à distance après la clôture des enregistrements en ligne, les délégations sont priées de respecter strictement le délai d'enregistrement. Les personnes enregistrées qui participeront à distance seront contactées avant le début des sessions au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion par l'intermédiaire de la plateforme de téléconférence.

L'OMPI encourage l'égalité des sexes dans toutes ses réunions et saurait gré aux délégations de bien vouloir tenir compte de ce principe dans la désignation de leurs représentants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : [pct.wg@wipo.int](mailto:pct.wg@wipo.int).



20 juillet 2022